

Règlement

Les pistons du Bassigny

- 1- La cotisation des membres du club est fixée à 30€ pour l'année.
 - Elle est payable en début de saison et n'est pas remboursable.
 - Elle est valable pour un seul véhicule et pour deux personnes adultes.
 - Chaque membre peut emmener des invités avec ou sans voiture.
 - Lors de sorties payantes, les invités devront payer leurs entrées.

- 2- Chaque membre du club est responsable de son véhicule, il doit s'assurer que celui-ci est en état de rouler, est conforme à la législation en vigueur (CT, assurance etc.).

Chaque membre est responsable de son comportement sur la route (vitesse, alcool etc.).

- 3- Chaque année ont lieu les élections des membres du bureau qui se compose de la façon suivante : un président, un trésorier et un secrétaire. Les fonctions de chacun peuvent être assistées par d'autres membres du club.

- 4- Toutes personnes qui ne respecteront pas ce règlement pourront sur simple décision des membres du bureau être exclues du club temporairement ou définitivement.

- 5- Chaque décision prise par les membres du bureau après avis des membres du club, ne sera en aucun cas modifiable selon le bon vouloir de chacun.

- 6- Chaque membre est libre de s'exprimer, toutes idées étant bonnes à prendre.

Chaque membre est libre d'organiser une sortie.

Tout autre type de manifestation devra faire l'objet d'une consultation des membres du club puis d'une décision des membres du bureau.

Les pistons du Bassigny restent avant tout un club de détente, loisir, balade et amitié.